



Intervention auprès des
adultes - relais

Jeudi 09 septembre 2021



Le Réseau
des Missions
Locales

LES MISSIONS LOCALES, C'EST QUOI ?

Les Missions Locales sont des associations (loi 1901) ou des GIP, créés par une commune ou un groupement de communes.

Elles sont présidées par un(e) élu(e) d'une collectivité territoriale.

Elles sont pilotées par un Conseil d'Administration.

Elles sont financées par l'État, les Régions, les communes, parfois les Départements et par des fonds émanant d'autres organismes privés ou publics.

Les Missions Locales sont inscrites dans la Loi et dans le Code du Travail.

Elles sont membres du Service Public de l'Emploi et du Service Public Régional de l'Orientation

Un protocole d'accord national et des déclinaisons régionales avec l'État et les Régions en définissent les objectifs et les moyens.



LES MISSIONS LOCALES, CA SERT A QUOI ?

Les Missions Locales constituent le premier réseau d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui et accompagnement personnalisé pour faciliter leur parcours vers l'emploi et l'autonomie.

Elles offrent à chaque jeune un service d'égalité qualité sur tout le territoire.

Elles mobilisent l'ensemble des mesures, dispositifs, contrats... pour optimiser les parcours des jeunes, quel que soit leur niveau d'étude, afin qu'ils s'insèrent personnellement et professionnellement.



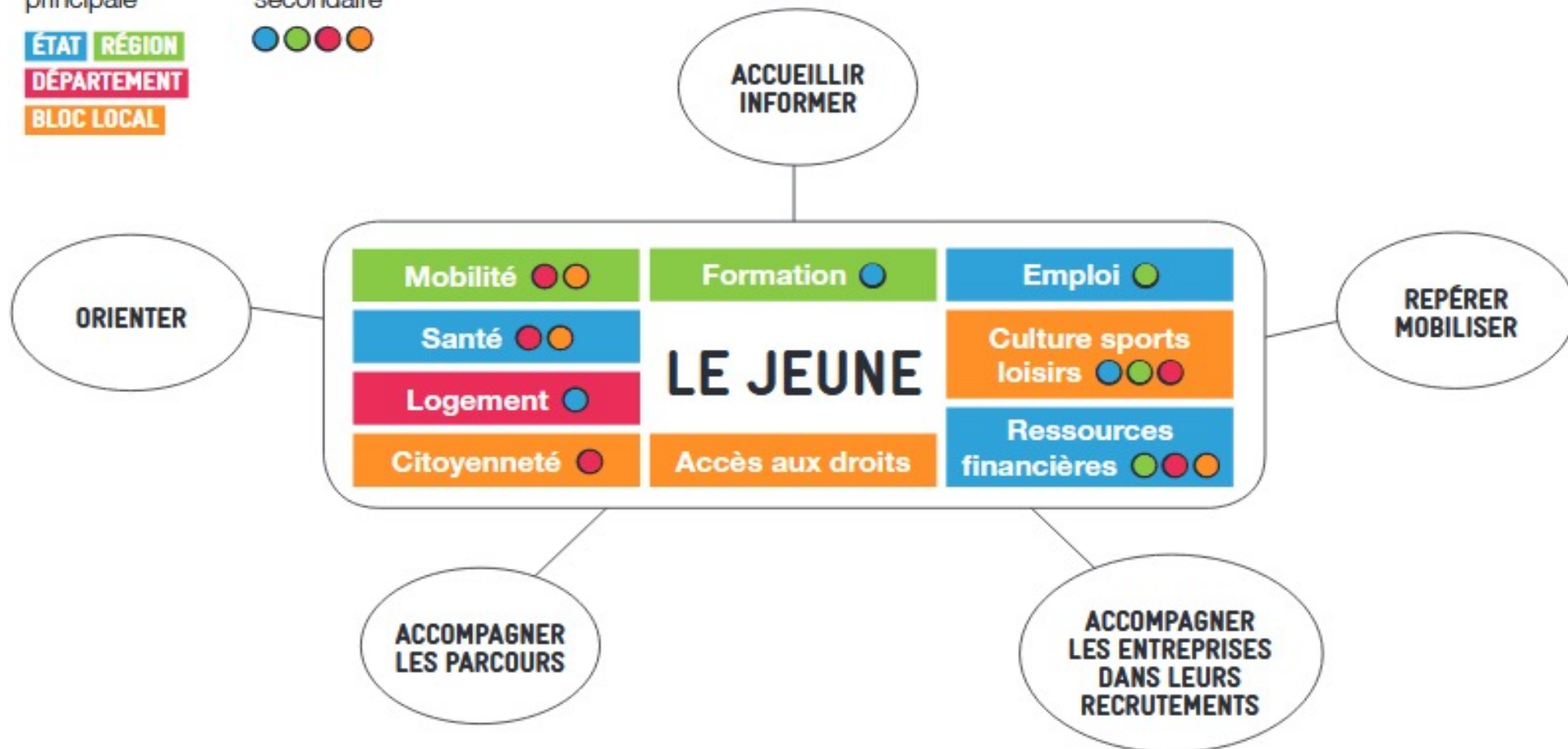
LES MISSIONS LOCALES, QUELLE OFFRE DE SERVICES ?

LES FONCTIONS D'UNE MISSION LOCALE ET LEUR CONCORDANCE AVEC LES COMPÉTENCES DES FINANCEURS

Compétence principale

ÉTAT RÉGION
 DÉPARTEMENT
 BLOC LOCAL

Compétence secondaire



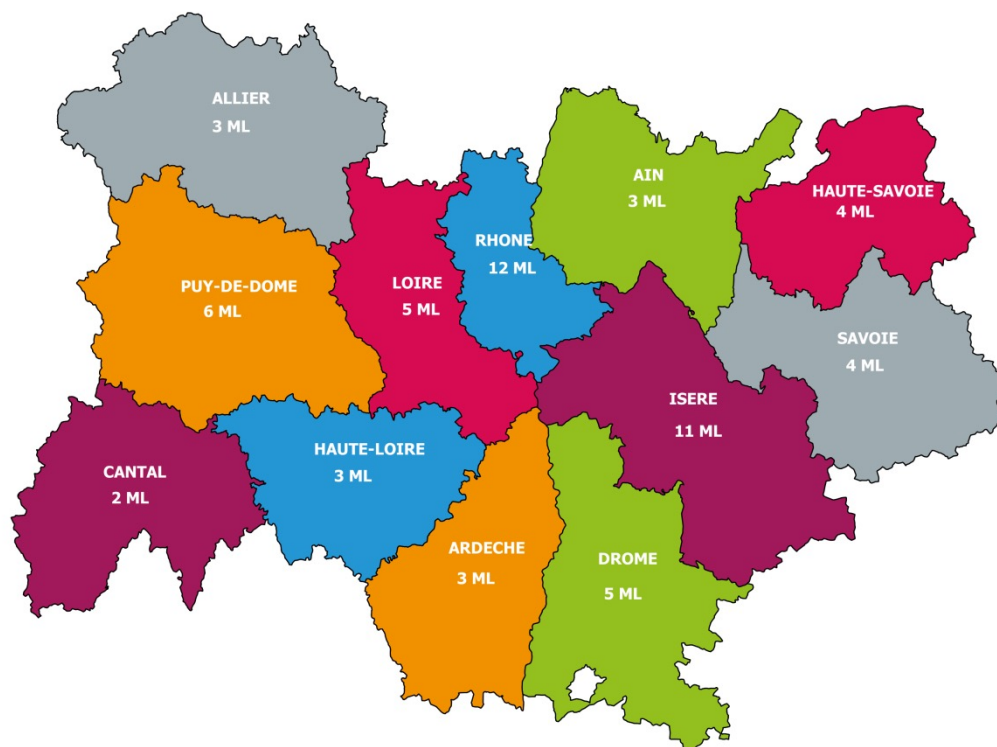
LES MISSIONS LOCALES, C'EST OÙ ?

436 Missions Locales en France dont **61 en Auvergne-Rhône-Alpes**

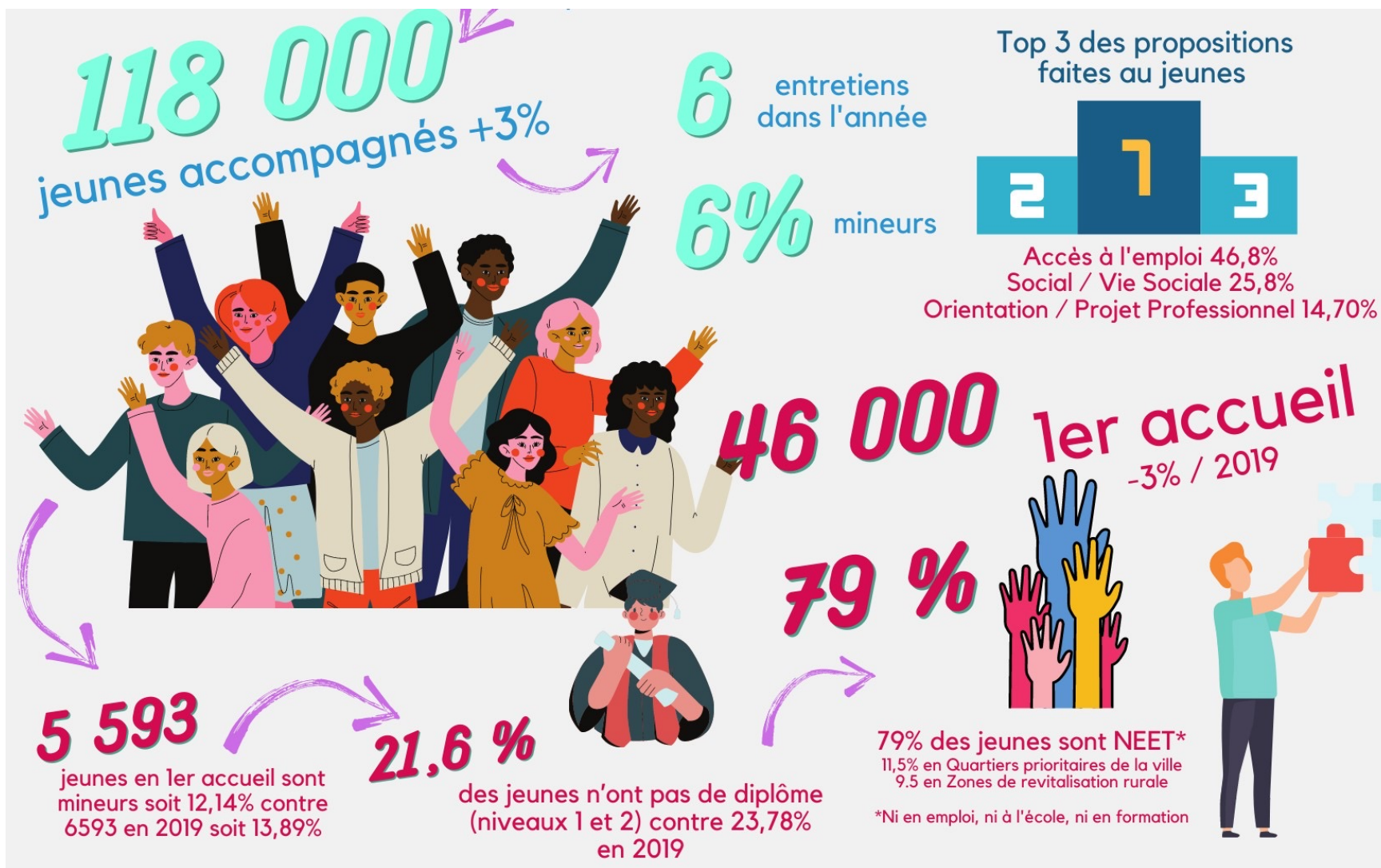
Un maillage de l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin par plus de 6000 lieux d'accueil

820 points de contact dans la région dont 136 permanents

Toutes nos localisations sur :
www.missions-locales.org et
www.via-competences.fr



LES MISSIONS LOCALES, QUELS RÉSULTATS



LES MISSIONS LOCALES, QUELS RÉSULTATS

Les Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes en 2020

Les solutions



38948 jeunes ont accédé à l'emploi - 14,5%

10345 jeunes en PMSMP* - 25%

18621 jeunes bénéficiaires d'une prestation d'orientation professionnelle

5744 entrées en Alternance +11.75%

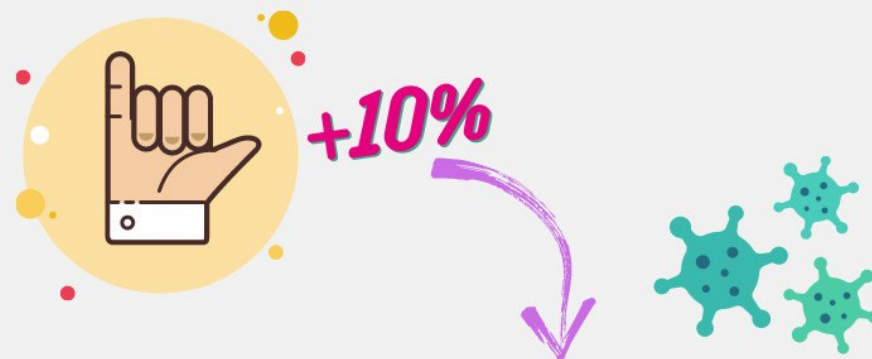
5819 jeunes ont suivi une formation professionnelle -12%

*Période de Mise en Situation Professionnelle



LES MISSIONS LOCALES, QUELS RÉSULTATS

Les mesures d'accompagnement



37109 jeunes entrés en PACEA dans l'année (73 461 présents en fin d'année)

8630 jeunes entrés dans la Garantie Jeunes -1.3% alors que 3 mois sans collectif

15763 jeunes Demandeurs d'Emploi en suivi délégué par Pôle Emploi



Zoom sur : le PACEA

Le PACEA = Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

C'est un accompagnement personnalisé vers l'autonomie : projet professionnel, emploi, formation, vie sociale

C'est le cadre « habituel » d'accompagnement proposé par les Missions Locales :

- **Des rendez-vous réguliers avec un conseiller**
- **Un accompagnement qui s'ajuste en continu aux besoins des jeunes**
- **Une sécurisation financière ponctuelle des jeunes**



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Un renforcement du nombre des entrées dans le cadre du Plan de Relance



Zoom sur : la Garantie Jeunes



La Garantie Jeune = accélérateur d'accès à l'emploi

La phase d'accompagnement la plus renforcée du PACEA

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sous conditions : ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, ne disposant pas de soutien familial ni de ressources financières suffisantes.

Objectif : favoriser leur insertion dans l'emploi

- Accompagnement intensif en collectif et en individuel, avec multiplication des stages en entreprise**
- Aide financière de 497 € /mois pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.**



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Un renforcement du nombre des entrées dans le cadre du Plan de Relance



Zoom sur : la formation

Des dispositifs de formation collectifs ou individuels

Une rémunération durant la phase de formation

Des parcours de remobilisation, d'aide à la définition du projet professionnel, d'accès à la qualification

Une priorité : les métiers des secteurs en tension



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

- Les jeunes = un des publics prioritaires du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
- + de 10 000 places supplémentaires dans le cadre du « Plan Jeunes » engagé par la Région



Zoom sur : l'obligation de formation

Un prolongement de l'obligation de scolarité

Une obligation pour tout mineur de 16 à 18 ans :

- en situation de décrochage du système scolaire
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.

Cette obligation est remplie lorsque le jeune :

- poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé,
- est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle,
- occupe un emploi ou effectue un service civique,
- bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

